

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	23 (1915)
Heft:	1
 Artikel:	Agence des prisonniers de guerre et comité international de la Croix-Rouge
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-548899

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

propre pays — en vue d'organiser des missions dont la nécessité n'a point été démontrée.

On a pu lire dernièrement que la « mise de piquet » des infirmières a été suspendue. Elles peuvent donc chercher maintenant à s'engager dans des hôpitaux de l'étranger, mais elles doivent, avant de quitter le territoire, remplir certaines formalités auprès du médecin en chef de la Croix-Rouge, à Berne.

Deux mots encore au sujet du résultat de la collecte faite en Suisse. Elle a produite, jusqu'au 3 décembre, 917,856 fr. 79, dont quelque 300,000 fr. ont été employés à la confection de milliers de sous-vêtements pour nos soldats.

Nous avons été heureux d'apprendre, par un capitaine-aumônier des troupes neuchâteloises, avec quelle sollicitude la Croix-Rouge suisse a répondu aux demandes qui lui sont parvenues de la part d'un grand nombre de corps de troupes qui ont ainsi

pu distribuer gratuitement à nos soldats quelques dizaines de milliers de pièces de vêtements.

Nous savons que c'est avec la plus grande impartialité que la Croix-Rouge suisse a procédé à ses envois à nos troupes, et qu'elle a pu répondre à toutes les demandes précises qui lui sont parvenues.

Tant de personnes ont travaillé ou donné de l'argent pour la Croix-Rouge, tant de critiques ont été faites plus ou moins ouvertement au sujet de l'emploi des dons remis, qu'il nous a paru opportun de remettre les choses au point et de tranquilliser les généreux donateurs.

Le solde de la collecte servira sans doute à entretenir les colonnes de transports de la Croix-Rouge (Neuchâtel aura bientôt la sienne)*), à acheter du matériel et à constituer une réserve dont notre Croix-Rouge nationale a le plus grand besoin.

D^r M^l.

*) Et Vevey-Montreux ?



Agence des prisonniers de guerre et Comité international de la Croix-Rouge

La presse quotidienne a tenu nos lecteurs au courant des services immenses que rend depuis quatre mois l'Agence des prisonniers de guerre, installée à Genève au Musée Rath, par les soins du Comité international. Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs deux clichés concernant cette organisation dont l'éloge n'est plus à faire.

Soucieux d'améliorer le sort des centaines de milliers de prisonniers chez les belligérants, deux membres du Comité international se sont rendus dernièrement en Allemagne.

MM. Ador et D^r Ferrière, de retour de leur voyage à Berlin, se déclarent enchan-

tés de l'accueil qui a été fait en Allemagne aux délégués de la Croix-Rouge internationale. Non seulement la Croix-Rouge allemande, mais les autorités supérieures des ministères des affaires étrangères et de la guerre, ont hautement reconnu les services rendus par l'agence des prisonniers de guerre. Le chancelier de l'empire, M. de Bethmann-Hollweg, a reçu les délégués du Comité international avec la plus grande bienveillance.

Avec l'autorisation du ministre de la guerre, les délégués ont pu visiter le camp des prisonniers à Magdebourg, Torgau et Zossen. Ils ont partout constaté que de grands efforts sont faits pour atténuer

dans la mesure du possible les rigueurs de la détention pour les malheureuses victimes de la guerre.

çaise pour assurer, sous le contrôle de Comités nationaux et de délégués neutres, une impartiale distribution des secours de



Le Musée Rath, à Genève, siège de l'Agence des prisonniers de guerre



Le cabinet du directeur de l'Agence des prisonniers de guerre à Genève

De gauche à droite : M. Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge, le Dr Des Gouttes, secrétaire, MM. Emile Ador, Ad. Chenevière et Léop. Favre

Un accord a pu être conclu sur la base d'une proposition de la Croix-Rouge fran-

tout genre qu'il est urgent de pouvoir en-
voyer aux prisonniers des deux pays.

La possibilité d'échanger des blessés graves, ne pouvant plus retourner au front, est envisagée avec faveur en Allemagne. L'ambassadeur d'Espagne à Berlin, qui est chargé de la défense des intérêts français, apporte à la solution de ces questions le plus vif intérêt. --- Notre excellent ministre M. de Claparède a reçu et aidé nos compatriotes avec son inépuisable bienveillance et sa grande complaisance.

Nous sommes heureux de pouvoir constater l'estime dont jouit le Comité international et le succès de ses efforts.

Les deux commissions dont il est parlé plus haut ont été nommées et visiteront au début de 1915 les camps de prisonniers en Allemagne et en France.

Comme délégué pour la visite des prisonniers allemands, le Comité international a désigné M. le lieut.-colonel Dr C. de Marval, de Suisse. Le Gouvernement français ainsi que l'ambassade des Etats-Unis à Paris auront à désigner chacun un délégué. Cette commission internationale doit visiter les camps de France, de Corse, d'Algérie et du Maroc.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Rapport annuel sur l'exercice 1913-1914, présenté à l'assemblée générale des gardes-malades de Neuchâtel, le 13 décembre 1914.

— Le 19 octobre 1913, vous m'avez fait l'honneur — lors de notre dernière assemblée générale — de me rendre le fauteuil présidentiel que j'avais pensé quitter, et c'est pourquoi c'est à moi de nouveau de venir vous dire quelle a été la marche de notre section pendant le dernier exercice. Marche normale, ainsi voudrais-je la qualifier. Notre section compte à ce jour 75 membres qui se subdivisent comme suit: 44 infirmières, 7 infirmiers, 24 relevées.

Jusqu'en été dernier, nous avons enregistré 3 démissions: M^{me} Joly, M^{les} Rose Hirt et Olga DelaHarpe; par contre, nous avons eu à examiner un assez grand nombre de demandes d'admission, et les pièces présentées nous ont permis d'admettre comme membres de notre section dix candidates. Ce sont M^{me} Joly, qui a pu rentrer comme membre actif, Louise Brunner, Fanny Perret, Henriette Bersot, Babette Werner, Elsa Brunner, Lina Knus, Berthe Aeschimann, Marg. Martin et Sophie Senn. Notre Comité, que les statuts de l'Alliance et que l'expérience aussi ont rendu sévère et difficile, a fait ainsi plusieurs bonnes recrues pour la section; deux des nouvelles sont des « passantes », c'est-à-dire qu'elles appartenaient à d'autres sections de l'Alliance,

mais qui, par opportunité, ont préféré se rattacher à la section de Neuchâtel. A toutes, je souhaite en votre nom le plus cordial accueil!

Le Comité de Neuchâtel a pu faire passer de catégorie B en A trois de nos membres dont les antécédents justifiaient ce passage; l'une de ces trois a subi l'examen institué par l'Alliance, et y a obtenu une excellente note qui fait honneur à son travail et à ses capacités.

Notre Comité a dû se réunir quatre fois seulement, car plusieurs fois il lui a été possible de régler les questions par circulation des pièces entre ses membres. Vous avez bien voulu me confier pour trois nouvelles années la présidence, M^{le} M. Sahli, directrice de notre bureau de placement, a été nommée vice-présidente, Sœur Maria Quinche a bien voulu garder la tâche souvent absorbante de secrétaire-caissière, M^{les} Moosmann et Ida Scheidegger sont assesseurs; enfin nous avons trois suppléants que nous désirons dorénavant convoquer régulièrement à nos réunions, et qui sont M^{le} Montandon, M^{le} Jocard et M. Althaus.

La question importante de l'assurance des gardes-malades nous a occupés plusieurs fois. Le résultat final de cette étude et de la préconsultation qui en est résultée a été que l'assemblée générale de l'Alliance suisse, réunie à Olten le 22 novembre écoulé, a décidé une assurance